

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Ève Marie-Ève Soucy

<https://www.cadre21.org/membres/1765968cb28dd327c2f8fe74>

Date d'obtention : 2025-08-15 14:55:00

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Remplir la trousse Sexto en suivant bien les étapes me permettra de connaître, la nature, les intentions et les personnes impliqués. NE JAMAIS REGARDER LES PHOTOS/VIDÉOS et ne jamais mettre le parents dans ce contexte. Collaboration avec le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je ne connaissais pas les spécificités (impulsif/malveillant/récidive) et je serais donc mieux outillé pour intervenir.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas voir les photos

bien accueillir l'élève

Bien remplir la grille

communiquer avec le service de police et la dpj lorsque nécessaire